

Information de la mairie — Maintien des restrictions d'eau et préparation de la Toussaint

À la suite des derniers échanges avec les services de la DDT (Service Environnement), la municipalité vous informe que l'arrêté préfectoral N°**2043/2026** portant restriction de l'usage de l'eau est **maintenu en vigueur jusqu'au 15 octobre 8h**.

Conscients des inquiétudes de chacun à l'approche de la Toussaint et de la volonté des familles d'entretenir les sépultures de leurs proches, nous sommes contraints de vous rappeler que les mesures d'économie d'eau s'appliquent à l'ensemble du territoire communal, y compris dans l'enceinte du cimetière.

Rappel des consignes au cimetière :

- Le lavage à grande eau et le nettoyage au jet ou nettoyeur haute pression des tombes demeurent **interdits**.
- L'arrosage des plantes et l'utilisation des points d'eau doivent être réduits au strict minimum nécessaire, conformément aux dispositions de l'arrêté.

Nous comptons sur le civisme et la compréhension de tous pour respecter ces consignes jusqu'à la levée officielle des mesures. Une communication complémentaire sera faite dès la publication du prochain arrêté préfectoral après le 15 octobre 2026.